

Séminaire de formation continue

**Le placement des mineurs :
aspects de droit civil et pénal**

22 mai 2025

LE PLACEMENT DES MINEURS: ASPECTS DE DROIT CIVIL ET PENAL

Contenu

L'objectif de cette journée est de présenter les problématiques qui ont le plus intéressé la doctrine et la jurisprudence en matière de placement des mineurs, tant sous l'angle du droit civil que pénal. Deux conférences seront consacrées à la présentation de deux problématiques spécifiques : le placement et le traitement de l'enfant dans un établissement psychiatrique et le placement de l'enfant en famille d'accueil à la lumière des dernières jurisprudences du Tribunal fédéral. Les droits procéduraux des enfants en cas de placement seront présentés de manière approfondie. Une troisième conférence sera consacrée aux aspects psychologiques en lien avec la décision de placement d'un enfant maltraité. La problématique de l'importance des mots dans un système de maltraitance (Papa/Maman, Père/Mère, Géniteur/Génitrice) sera présentée. Une dernière présentation traitera des aspects en lien avec le placement pénal. Il sera notamment question des conditions au prononcé de la mesure de placement, son rapport avec le prononcé d'une peine et des aspects de procédure.

Public concerné

Juges, greffiers/ères, avocats/es, juristes, membres des autorités de protection de l'enfant et de l'adulte, collaborateur/trices des services sociaux, des services de la protection de la jeunesse et de l'enfance, travailleurs/euses sociaux/ales, médiateurs/trices, médecins.

Intervenant-e-s

Catherine Briod de Moncuit, Psychologue spécialisée en psychothérapie FSP, Superviseuse dans des services de protection de l'enfance et dans des foyers accueillants des enfants victime de maltraitance et de violence.

Selin Gélard, Docteure en droit, Auteure de la thèse de doctorat "Le placement et le traitement de l'enfant dans un établissement psychiatrique (Art. 314b CC)".

Loïc Parein, Docteur en droit, Avocat spécialiste FSA droit pénal, Chargé de cours à l'Université de Fribourg.

Micaela Vaerini, Docteure en droit, Avocate spécialiste FSA droit de la famille, Lectrice à l'Institut de Recherche et de Conseil dans le domaine de la famille, Chargée d'enseignement à l'Université de Genève, Responsable de la formation.

Date

Jedi 22 mai 2025, de 9h15 à 16h30

Direction

Alexandra Jungo, Professeure à la Faculté de droit de l'Université de Fribourg.

Responsable des formations

Micaela Vaerini, Docteure en droit, Avocate spécialiste FSA droit de la famille, Lectrice à l'Institut de Recherche et de Conseil dans le domaine de la famille, Chargée d'enseignement à l'Université de Genève, Responsable de la formation.

Lieu

Centre de formation continue de l'Université de Fribourg

Frais d'inscription

CHF 400.-

Délai d'inscription

30 avril 2025

Inscription et organisation

Service de la formation continue, Université de Fribourg, Rue de Rome 6, 1700 Fribourg

Tél.: 026 300 73 39, E-mail: formcont@unifr.ch

Inscription online: www.unifr.ch/formcont

Conditions d'annulation

Votre inscription est définitive. Pour tout désistement, nous vous prions de vous annoncer par écrit; la somme de CHF 50.- (par cours) sera facturée pour couvrir les frais administratifs. En cas de désistement entre 2 et 4 semaines avant le début de la formation, la moitié du montant d'inscription sera facturée. La totalité de la finance d'inscription sera exigée si la renonciation est communiquée moins de 2 semaines avant le début de la formation.

L'abandon en cours de formation n'implique pas de remboursement. En cas d'un nombre insuffisant d'inscriptions, les organisateurs se réservent le droit d'annuler ou de reporter la formation, ce qui implique alors un remboursement total de vos frais d'inscription.

Inscription et organisation

Service de la formation continue
Université de Fribourg
Rue de Rome 6
1700 Fribourg
Tél.: 026 300 73 39
E-mail : formcont@unifr.ch
www.unifr.ch/formcont